



Question sur un cas de divorce spécifique

Par **sincap**, le **31/12/2009** à **01:09**

Bonsoir !

Ma question porte sur un cas de divorce un peu spécifique :

Suite au décès de sa 1^{ère} femme (au terme de quarante cinq années de vie conjugale), mon grand-père 75 ans, s'est re-marié un peu précipitamment avec une dame (de 50 ans) avec laquelle il a essayé tant bien que mal de continuer sa vie ! Au bout de deux ans et demi de vie commune tumultueuse, mon grand père décide de se séparer et demande le divorce, mais sa femme s'oppose. Mon grand père est titulaire d'une rente de retraité, il a une épargne de 45 000 Euros et est propriétaire d'un logement, les fruits de 50 ans de travail et de vie commune avec sa 1^{ère} femme.

J'aurais voulu savoir si ce divorce peut se réaliser assez rapidement et sous quelles conditions, quelles sont par exemple les droits de sa deuxième femme sur le patrimoine de mon grand-père ? Ces droits sont-ils "proportionnels" aux années de vie communes ?

Merci pour vos réponses.

M. Sincap

Par **nadiaf**, le **31/12/2009** à **16:40**

Il me semble que cela dépend en grande partie du contrat de mariage qu'ils ont établis.
(communauté de biens ou séparation de biens)

Cordialement,
Nadia

Par **sincap**, le **31/12/2009** à **21:56**

Merci beaucoup Nadiaf, je vais me renseigner sur son cas !